

CAS

Certificat de formation continue
Certificate of Advanced Studies

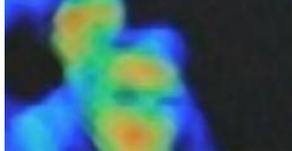
Santé mentale publique

janvier 2015 – janvier 2016

Formation modulaire en cours d'emploi



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE



Direction

- **Prof. Panteleimon Giannakopoulos**, directeur du programme, Faculté de médecine, Université de Genève, Département de santé mentale et de psychiatrie (DSMP), Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG)
- **Prof. Benedetto Saraceno**, co-directeur du programme, Faculté de médecine, Université de Genève, DSMP, HUG

Comité directeur

- **Prof. François Ansermet**, Faculté de médecine, Université de Genève, Département de l'enfant et de l'adolescent, HUG
- **Prof. José Miguel Caldas de Almeida**, doyen, Faculté de médecine, Université Nova de Lisbonne
- **Prof. Philippe Chastonay**, Institut de santé globale, Université de Genève
- **Prof. Fred Paccaud**, Institut de médecine sociale et préventive, Université de Lausanne
- **Prof. Daniele Zullino**, Faculté de médecine, Université de Genève, DSMP, HUG

Coordination

- **Dr Natacha Premand**, DSMP, HUG

Comité consultatif

- **Eric Etienne**, Service des emplois de solidarité, Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS)
- **Joelle Grenier**, Haute école de santé, Genève
- **Pascal Haefliger** et **Anne-Marie Trabichet**, Service du médecin cantonal, DEAS
- **Yasser Khazaal**, HUG et Société de psychiatrie sociale



Acquérir des compétences pour planifier les soins et promouvoir la santé mentale

A lors que le coût sanitaire, économique et social des maladies mentales s'accroît, la santé mentale apparaît comme un objectif prioritaire de santé publique dans le monde. Confrontée à ce défi, la Suisse doit mettre en oeuvre une politique de promotion, de prévention et de planification de la santé mentale de la population en prenant en compte ses déterminants sociaux et économiques. Les responsables politiques, les planificateurs, les responsables de l'éducation, les organisations des usagers et des familles de patients et la population en général ont de très grandes attentes vis-à-vis des professionnels de la santé mentale.

Le CAS en Santé mentale publique a pour but de renforcer les compétences des professionnels amenés à exercer des fonctions à responsabilité en santé mentale pour répondre aux défis posés par la prévention et les politiques de santé mentale.

Il leur permet d'approfondir leur expertise dans les domaines de l'épidémiologie des troubles mentaux et de leurs déterminants sociaux et économiques et de répondre ainsi aux nouveaux défis de la société. Il vise à leur permettre d'acquérir des outils conceptuels et pratiques pour la planification des soins et pour la promotion de la santé psychique de la population générale et de sous-groupes de population plus vulnérables. Chaque module permet l'acquisition de compétences ciblées. Le CAS s'adapte aux besoins de formation des professionnels. Il peut être suivi soit dans son entier, soit par module. Les enseignements sont assurés par des professeurs et des experts du domaine.

Le certificat de formation continue en Santé mentale publique bénéficie des liens créés entre l'Université et l'OMS.



Public

- Médecin, psychiatre
- Infirmier
- Psychologue
- Professionnels du social et de la santé mentale
- Gestionnaire exerçant dans des organisations publiques ou privées du domaine de la santé mentale

Objectifs

- Former à la relation entre santé publique et santé mentale
- Analyser les recherches internationales dans le domaine de la promotion de la santé mentale dans la population générale
- Analyser les recherches internationales dans le domaine de la prévention des troubles mentaux
- Connaître l'épidémiologie des troubles mentaux
- Acquérir des compétences et connaissances pluridisciplinaires permettant d'organiser des politiques de prévention de la santé mentale à une échelle locale, régionale et nationale
- Développer une expertise dans la planification de la politique de santé mentale et de l'organisation des services de soins psychiatriques communautaires
- Se familiariser à l'évaluation de la qualité des services de santé mentale et à l'analyse des coûts



Méthodes d'enseignement

- Exposés théoriques, cours
- Ateliers, débats, journal-club
- Implication active des étudiants tout au long des modules
- Plateforme d'enseignement moodle

Structure

Le certificat de formation continue (CAS) Santé mentale publique comporte 4 modules thématiques répartis sur les 12 premiers mois et un travail de fin d'études.

Chaque module articule connaissances théoriques et compétences pratiques.

Programme

Module 1 | Santé mentale de la population générale

20, 21 janvier, 17, 18, 28 février 2015

Prof. Benedetto Saraceno

Epidémiologie des troubles mentaux, populations vulnérables, déterminants sociaux

- Connaître et analyser la méthodologie des études épidémiologiques des troubles mentaux dans la population générale
- Comprendre l'impact des déterminants sociaux dans le développement des maladies mentales et leurs effets dans la prise en charge
- Se familiariser avec les facteurs de risque de la santé mentale des populations vulnérables
- Connaître et évaluer les législations et les politiques de santé mentale internationales et nationales, et leur impact

Module 2 | Promotion de la santé mentale

10, 11 mars, 14, 15, 25 avril 2015

Prof. Benedetto Saraceno

Promotion de la santé mentale en Europe et en Suisse, lutte contre la stigmatisation des patients

- Acquérir les connaissances de base sur les interventions de promotion de la santé mentale, utiliser les données prouvées
- Connaître les moments clés et les mesures de promotion de la santé mentale des enfants et des adolescents



- Se familiariser avec la promotion de la santé mentale dans le milieu du travail
- Prendre en compte les aspects particuliers de la promotion de la santé mentale pour différentes classes d'âge (enfants, adultes, âgés)
- Savoir intégrer la lutte contre la stigmatisation, la discrimination et l'exclusion sociale dans les interventions de promotion de la santé mentale

Module 3 | Prévention primaire et secondaire en santé mentale

12, 13 mai, 2, 3, 13 juin 2015

Prof. Daniele Zullino

Prévention auprès de populations vulnérables: consommation nocive d'alcool et de substances psychotropes, suicide, dépression et troubles affectifs, burn out

- Connaître les interventions de prévention de la consommation nocive de substances psychotropes, les partenaires locaux
- Identifier les facteurs de risque du suicide et les mesures efficaces de prévention
- Comprendre les moyens d'intervenir sur l'évolution des troubles affectifs
- Analyser les déterminants du burn out et les actions de prévention possibles



Module 4 | Organisation des soins en santé mentale

22, 23 septembre, 13, 14, 30, 31 octobre 2015

Prof. Panteleimon Giannakopoulos

Evaluation des coûts et de la qualité, organisation des services de santé mentale, réadaptation et intégration sociale, implication des usagers, droits humains dans les institutions psychiatriques

- Connaître les modèles d'organisation de services de santé mentale
- Acquérir les connaissances de base nécessaires aux processus de désinstitutionalisation des patients psychiatriques, à l'organisation des services de santé mentale dans la communauté
- Comprendre l'impact des programmes de détection précoce des troubles psychiques
- Favoriser l'intégration de la santé mentale dans le système de soins primaires
- Savoir impliquer les organisations des usagers et des familles
- Evaluer le respect des droits humains dans les institutions psychiatriques, d'après les critères suisses et internationaux
- Saisir les enjeux de l'évaluation de la qualité des soins et de l'évaluation des coûts des structures de santé mentale



Évaluation et travail de fin d'études

À la fin de chaque module, il sera demandé:

- présentation en groupe d'un article scientifique
- discussion des connaissances acquises

Le travail de fin d'études peut prendre plusieurs formes, dont:

- une étude de cas avec un transfert d'acquis de formation vers une problématique professionnelle
- élaboration d'un projet de prévention / promotion de la santé
- analyse et évaluation d'une intervention / action déjà mise en place

Obtention du titre

Le Certificat de formation continue en **Santé mentale publique** / Certificate of Advanced Studies in **Public Mental Health** est délivré par l'Université de Genève lorsque l'étudiant a réussi les évaluations des modules et du travail de fin d'études et a participé à au moins 80% des enseignements. Le Certificat correspond à 16 crédits ECTS (European Credit Transfer and Accumulation System), soit 480 heures de formation.



Renseignements pratiques

Conditions d'admission

- Être titulaire d'un diplôme de médecin ou d'infirmier, d'une maîtrise universitaire en psychologie, sciences économiques et sociales ou d'un titre jugé équivalent ou d'un master ou bachelor des Hautes Ecoles Spécialisées (HES) dans le domaine de la santé ou du social ou d'un titre jugé équivalent
- Pratiquer dans le domaine de la santé mentale ou de la santé publique depuis 2 ans au minimum
- Obtenir l'accord de l'employeur si la participation à la formation se fait sur le temps de travail

L'admission se fait sur dossier, lequel doit comporter: le bulletin d'inscription, une lettre de motivation, une photographie, une copie d'une pièce d'identité, un CV, les copies des diplômes. Le Comité directeur se réserve le droit de proposer un entretien individuel.

Inscription avant le 20 octobre 2014

En ligne (ou pdf à télécharger) sur:

www.unige.ch/formcont/CASsantementale

Il est possible de s'inscrire par module. Les candidats inscrits au programme complet sont prioritaires.

La formation n'aura lieu que si le nombre de participants inscrits est suffisant.

Finances d'inscription

- CHF 6'500 pour le programme complet
- CHF 1'600.- pour le module 1
- CHF 1'700.- par module pour les modules 2, 3 ou 4

Un bulletin de versement est envoyé avec la lettre de confirmation d'admission au programme. Le paiement des frais d'inscription est dû avant le début des cours, en entier ou en partie si un paiement échelonné des frais d'inscription a été accordé.

Horaire et lieu

- Semaine: 9h00-17h00 | Samedi 9h00-13h00 ou 17h00
- Centre ambulatoire d'addictologie et de psychiatrie
70C rue du Grand Pré – 1202 Genève
Tram 14: arrêt Servette (angle rue Servette et rue Hoffmann)
Bus 3, 11, 22 arrêt Grand-Pré, bus 8: arrêt Motta (angle rue Grand-Pré
et avenue Giuseppe Motta)
Parking payant à proximité

Renseignements

Dr Natacha Premand, médecin chef de clinique
Département de santé mentale et de psychiatrie
Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)
natacha.premand@hcuge.ch | T. +41 (0)79 553 28 99

Sandra ter Pelle, gestion administrative
sandra.terpelle@hcuge.ch | T. : +41 (0)22 305 45 40 | F. : +41 (0)22 305 45 80



Service formation continue

Université de Genève | CH-1211 Genève 4
Tél: +41 (0)22 379 78 33 | Fax: +41 (0)22 379 78 30
info-formcont@unige.ch

www.unige.ch/formcont